

Nos Institutions,—Notre Langue,—Nos Lois.

Le Courrier de Saint-Hyacinthe

ST-HYACINTHE, 1 MAI 1909

EN MARGE DU TEMPS

SAINT-HYACINTHE-SUR-YAMASKA

DESSERTS RELIGIEUX

Sous l'empire de l'ancien droit, dix maisons suffisaient pour former une paroisse. Ainsi l'avait décidé un décret du Concile d'Orléans tenu au quinzième siècle (1).

En 1760, année de la cession, la seigneurie Saint-Hyacinthe possédait le nombre de maisons voulu par les lois canoniques, mais les colons qui les habitaient étaient encore trop pauvres pour pouvoir entreprendre la construction d'une chapelle aux Rapides Plats, subvenir aux besoins du culte et faire vivre un curé. C'était, sans doute, une alternative bien pénible pour ces colons que celle d'être ainsi relégués au milieu des bois, sans église, loin de tout secours religieux, mais nos ancêtres savaient attendre et, au besoin, se résigner.

Avant la venue des missionnaires dans la seigneurie Saint-Hyacinthe, (janvier 1758 à décembre 1768), les habitants établis dans ce lieu durent s'adresser pour leurs besoins spirituels tantôt aux curés de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Denis-sur-Richelieu, tantôt à celui de Saint-Michel d'Yamaska. Les registres de ces différentes paroisses font foi de la vitalité de la paroisse de Saint-Hyacinthe, à cette époque. Cependant, à raison de la facilité des communications par la rivière, la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska semble avoir eu plus d'attrait pour les habitants de Saint-Hyacinthe. Ainsi nous lisons au registre de cette dernière paroisse que :

"L'an mil sept cent cinquante huit, le vingt six mars, par nous prêtre soussigné, curé de Saint-Michel d'Yamaska, a été baptisé Claire Geneviève Antoine, fille de St-Hyacinthe Delorme, et de Marie Joseph Desrosiers, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Hyacinthe (2). Le parrain Antoine Gignac, la marraine, Marie Geneviève Giguère, fille de St-Hyacinthe Delorme, et de Marie Joseph Desrosiers, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Hyacinthe. Le parrain, Pierre Delorme, la marraine Agathe Giguère. Proulx pte (3)."

Notons encore au même registre l'acte suivant qui atteste que le 26 mars 1758 Madame Delorme avait doublement enrichi son mari..... le vingt six mars par nous prêtre soussigné, curé de Saint-Michel d'Yamaska, a été baptisé Claire Geneviève Antoine, fille de St-Hyacinthe Delorme, et de Marie Joseph Desrosiers, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Hyacinthe. Le parrain, Pierre Delorme, la marraine Agathe Giguère. Proulx pte (3).

Ces deux enfants ne vécurent que quelques mois. Geneviève mourut le deux mai de la même année et fut inhumée dans le cimetière de Saint-Michel d'Yamaska, en présence de Félix Hébert et d'Antoine Gignac (4). Claire décéda quelques mois plus tard, le 10 septembre 1758, et fut inhumée, elle aussi, dans le cimetière de Saint-Michel d'Yamaska, en présence de Pierre Delorme et de Pierre Hébert (7).

Au mois de décembre 1758, l'abbé Antoine Proulx (8) était dirigé sur la paroisse de Terrebonne. En quittant la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska, Monsieur l'abbé Proulx remit aux mains du père Jean-Baptiste de La Brosse, jésuite (9), qui devint ainsi son successeur, du 6 janvier au 26 octobre 1759. Durant l'administration curiale du P. de La Brosse, les registres de la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska ne contiennent aucun acte ayant trait à la desserte de Saint-Hyacinthe.

Dans la rude mission que son évêque lui avait confié à Saint-Michel d'Yamaska, le Révérend Père de La Brosse s'était imposé beaucoup de fatigues. N'écouterait que son zèle pour le salut des âmes confiées à sa garde, il avait entrepris des courses audacieuses de ses forces et parcouru à pied des distances considérables par des chemins impraticables, des sentiers à peine tracés dans la forêt ou sur des rivières glacées. Sa santé en fut vivement atteinte. La violence du mal l'emporta sur son énergie et le bon Père dut quitter la mission de Saint-Michel d'Yamaska. Son successeur fut l'abbé Joseph Basile Parent (10), du 3 novembre 1759 au 18 septembre 1767.

Pendant son séjour à Saint-Michel d'Yamaska, l'abbé Parent fut plus

d'une fois appelé à donner ses soins spirituels aux habitants de Saint-Hyacinthe. Ainsi à la date du 2 novembre 1761, nous lisons aux registres de cette paroisse que..... par nous curé de cette paroisse a été baptisé et nommée Marie Anne, née ce matin du légitime mariage de Pierre Leclerc et de Marie Anne Lavoye de la seigneurie de Delorme, la marraine a été Thérèse Couturier épouse de Louis Laplante. Parent pte (11).

Cette fille décéda de bonne heure et Dieu la prit pour en faire un ange avant que la robe de son baptême fut ternie par les poussières du chemin, car à la date du 31 mars 1763, nous lisons encore au même registre..... a été baptisé Marie Anne, née ce matin du légitime mariage de Pierre Leclerc et de Marie Anne Lavoye de la paroisse de S. Hyacinthe, seigneurie Delorme. Parrain, Jean-Baptiste Desrosiers, marraine, Marianne Laplante. Parent, pte (12).

En 1765, le gouverneur James Murray qui venait d'être promu au grade de major général (13), commença à établir dans chaque paroisse des officiers spéciaux qui prirent le nom de baillis et de sous-baillis. Ces officiers étaient spécialement chargés de la voirie et de tout ce qui pouvait concerner l'ordre public dans les paroisses où ils habitaient. Ils devaient aussi faire connaître aux habitants les ordres du gouvernement et lire les proclamations ou ordonnances aux portes des églises. Ces baillis remplaçaient les anciens capitaines de milice que le gouvernement anglais n'avait pas osé rétablir, ne comptant pas qu'il aurait été prudent à cette époque d'armer les habitants. Ce n'est qu'en 1776, lors de l'invasion américaine, que les baillis disparurent pour faire place de nouveau aux capitaines de milice (14). Ces derniers avaient droit, dans les églises, aux mêmes honneurs que leurs prédécesseurs avaient eus sous le régime français (15).

De 1763 à 1769, grâce à cette législation nouvelle, la voirie de Saint-Hyacinthe reçut une poussée intelligente et énergique. Le chemin royal du Rapide Plat et celui de Salvagne (16) furent ouverts et mirent les habitants du premier endroit en communication plus immédiate avec ceux des paroisses de Saint-Denis et de Saint-Charles sur-Richelieu. Aussi, à partir de ce moment, les familles de Saint-Hyacinthe cessèrent, à quelques exceptions près, de s'adresser au curé de Saint-Michel d'Yamaska et allèrent se ranger sous la houlette de ces deux curés.

Le 25 février 1764, Dieu bénissait de nouveau l'union de Hyacinthe Delorme et de Marie Joseph Joutas dit Desrosiers par la naissance d'une fille portée aux registres de l'état civil à Saint-Denis-sur-Richelieu dans les termes suivants :

L'an mil sept cent soixante et quatre, le vingt sept février, a été baptisé par nous, prêtre soussigné, Marie Joseph, née le vingt cinq du présent, du légitime mariage de Jacques Hyacinthe Delorme et de Marie Joseph Joutas dit Desrosiers, Seigneur de Saint-Hyacinthe sur la rivière Yamaska aux Rapides Plats. Le parrain a été Nous, prêtre soussigné, et la marraine, Demoiselle Marie Thérèse Veronique Saintgaut qui doit signer avec nous ainsi que Monsieur Delorme. J.-H. Delorme, Frichet, pte (17).

Le 21 janvier 1766, nous lisons encore que Messire Frichet (18) baptise en la seigneurie de Mr Delorme aux Rapides Plats, Marie Joseph Constance, née le 21 octobre (1765) du légitime mariage de Joseph et de Constance, son épouse, sauvage et sauvage de nation, par Mr J. H. Delorme, marraine, Dame Marie Joseph Joutas, seigneur et seigneuresse du lieu nommé St-Hyacinthe (19).

Le 24 février 1767, Messire Frichet baptise encore..... Jean-Baptiste Siloin Deny, né le 12 septembre 1766, en la seigneurie Delorme sur la rivière Yamaska aux Rapides Plats. Parrain, Nous, prêtre soussigné, marraine Dame Marie Joseph Joutas qui doit signer avec nous. Gervaise, Frichet, pte (20).

Le 15 mars 1768, Messire Michel Gervaise (21) enterre dans le cimetière de Saint-Denis-sur-Richelieu, le corps de..... Marie-Anne Dubé, femme de François Bellangé, décédée à Saint-Hyacinthe, le 12 du courant, munie des sacrements de l'Eglise, âgée de 27 ans (22).

Le 2 avril 1768, Messire Mathieu-Oamin La Taille baptise à Saint-Charles-sur-Richelieu..... Joseph André, fils d'André Martin et de Marie Charles Dupont, de Saint-Hyacinthe (23).

Le 23 mai 1768, le Révérend Père Alexis Maquet (24), jésuite, qui venait de succéder à Messire Parent à la cure de Saint-Michel d'Yamaska, enterre dans le cimetière de cette dernière paroisse..... le corps de François Bellangé, natif de la paroisse de Beaufort, il demeurait depuis quelque temps dans la seigneurie de Saint-Hyacinthe, il était

passant et s'était retiré ici. Il a reçu tous les sacrements des mourans, et pouvait être âgé environ trente ans. A assisté à cet enterrement Louis Briza et Régis Brisebois et plusieurs autres. C'était le 23 mai. Alex. Maquet, prêtre jésuite (25).

Le 27 mars 1772, Messire François Cherrier (26), curé de Saint-Denis-sur-Richelieu, baptise sous condition Marie Agathe, née le 18 décembre dernier, (1771) du légitime mariage de Pierre Plouffe et de Marie Charlotte DuDevoir, son épouse qui présentait son enfant, habitants de Saint-Hyacinthe au petit MASCAS. Le curé de la dite paroisse, le père Maquet n'étant en pouvoir de les desservir par la longueur et difficulté des chemins (27).

Les registres des paroisses plus haut mentionnées contiennent encore un grand nombre d'actes civils relatifs à la desserte de la mission de Saint-Hyacinthe et de date plus récente. Nous les laissons de côté pour nous occuper plus spécialement de la desserte des missionnaires dans la seigneurie de ce nom.

JULES MORGAN

(1) J.-Edmond Roy HISTOIRE DE LA SEIGNEURIE DE LAUZZON, Vol. I, p. 268.
(2) Cet acte atteste que dès l'année 1758 la mission de la rivière MASCAS était déjà désignée sous le vocable de Saint-Hyacinthe. Ce n'est qu'en l'année 1777 que ce nom lui fut reconnu officiellement.

(3) Pendant les longues absences du missionnaire, c'était l'habitude quand il naissait un enfant dans une famille de le faire baptiser immédiatement par quelque voisin, puis l'on attendait souvent des mois avant de le porter au baptême. Cet usage avait entraîné des abus considérables contre lesquels l'autorité religieuse dut fulminer des ordonnances.

(4) Archives paroissiales de Saint-Michel d'Yamaska, année 1768.
(5) Ibid.
(6) Ibid.
(7) Ibid.

(8) L'abbé Antoine Proulx, né le 15 juin 1726, à Terrebonne, fut ordonné prêtre le 15 septembre 1751, curé de Saint-Michel d'Yamaska, et nommé en 1763, curé de Terrebonne, où il demeura jusqu'à sa mort, arrivée à l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 7 novembre 1748, à 62 ans. Il fut inhumé, le 11 du même mois, à Terrebonne, sous le degré de la chapelle Saint-Antoine.

(9) Le P. Jean-Baptiste de La Brosse, jésuite, né à Trémouille, en Poitou, arriva au Canada, le 24 septembre 1764. Il était, en 1765, missionnaire à Saint-Henri de Massouche; à Chicoutimi, en 1766, et à Rimouski avec la côte nord, en 1769. En 1773, il visitait les missions de l'Acadie, et retourna à Tadoussac l'année suivante. C'est là qu'il mourut, le 11 avril 1782, à l'âge de 68 ans, et fut inhumé dans la chapelle de Tadoussac, par M. Compain. Contrairement à ce que quelques-uns ont prétendu, son corps est encore à Tadoussac, (BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES, vol. 7, p. 285). C'est ce même père de La Brosse, dit M. J. C. Taché, dans ses FORÊTIERS ET VOYAGEURS, qui a mis la dernière main à cette belle chronique Montagnaise, si pleine de foi et de pitié. Il a écrit la plupart des livres religieux qui sont encore en usage chez les Montagnais, a composé un dictionnaire de la langue de ce peuple et traduit des passages considérables de la sainte Ecriture dans cette langue. Le père de La Brosse a encore répandu chez ces sauvages l'usage de la lecture et de l'écriture qui s'est transmis de génération en génération dans toutes les familles de cette tribu jusqu'à ce jour.

(10) L'abbé Joseph Bazile Parent, né le 5 janvier 1724 à Beaufort, fils de Mathieu Parent et de Marie Marthe Desrosiers, fut ordonné prêtre le 15 janvier 1747, fut chargé des paroisses de Saint-Jean-Deschêlles et de Saint-Pierre-les-Becquets. Il devint vicaire de l'Ange-Gardien en 1753, curé de Saint-Michel d'Yamaska le 8 novembre 1759, curé de Saint-Cuthbert en 1770. Il conserva cette cure jusqu'à sa mort, arrivée aux Ursulines des Trois-Rivières, le 16 avril 1773, à l'âge de 51 ans.

(11) Archives paroissiales de Saint-Michel d'Yamaska, année 1761.
(12) Ibid.
(13) Annual register, VIII, p. 165.
(14) J.-Edmond Roy, HISTOIRE DE LA SEIGNEURIE DE LAUZZON, Vol. 3, p. 10.
(15) MANDEMENTS DES EVÊQUES DE QUÉBEC, vol. 2, p. 281.
(16) Ce dernier était aussi appelé chemin de Saint-Denis.

(17) Archives paroissiales de Saint-Denis-sur-Richelieu, registre 2, fol. 47.
(18) L'abbé Jean-Baptiste Frichet, né en 1717, fils d'Antoine Frichet et d'Anne Lavoye de Québec, fut ordonné prêtre le 22 septembre 1742, fut nommé la même année, premier curé des Ecuries, et desservant du Cap-Santé. Il devint en 1750, curé de Saint-Denis et de Saint-Charles, rivière Chambly, où il resta jusqu'à sa mort, arrivée le 17 août 1774, à 57 ans. Il fut inhumé dans l'église de l'hôpital général de Québec.

(19) Archives paroissiales de Saint-Denis-sur-Richelieu, année 1766.
(20) Ibid, année 1767.
(21) L'abbé Michel Gervaise, fils de Charles Gervaise et de Marie Boyer, de Montréal, fut ordonné prêtre le 23 septembre 1741, et nommé curé de Saint-Antoine-sur-Richelieu, où il demeura jusqu'à sa mort, arrivée le 5 mai 1787 à l'âge de 74 ans.

(22) Archives paroissiales de Saint-Denis-sur-Richelieu, vol. 2, p. 63.
(23) Archives paroissiales de Saint-Charles-sur-Richelieu, année 1768.
(24) Le père Alexis Maquet, jésuite, né le 25 mai 1715, à Saint-Médard, évêché d'Amiens, fils de Jean Maquet et d'Antoinette Hébert; ordonné prêtre le 19 septembre 1747, missionnaire en 1766, le père Gervaise, à Saint-François-de-Lac. Décédé le 2 mars 1775, âgé de 65 ans.

(25) Archives paroissiales de Saint-Michel d'Yamaska, année 1768.
(26) L'abbé François Cherrier, né à Montréal, le 16 janvier 1745, fils de François-Pierre Cherrier et de Marie Aubry; ordonné prêtre le 29 mai 1769, curé à Saint-Denis-sur-Richelieu en 1782, vicaire-général en 1797, décédé à Saint-Denis-sur-Richelieu, le 13 septembre 1809, âgé de 64 ans et 6 mois.
(27) Archives paroissiales de Saint-Denis-sur-Richelieu, vol. 2, p. 84.

Le Rév. Père Padé

Dimanche dernier, une foule de mille à douze cents personnes se pressait à l'église Notre-Dame pour entendre le Rév. P. Padé. La réputation de grand orateur que s'était acquise, à Montréal, l'illustre disciple de St-Dominique, ne s'est pas démentie ici, et après avoir été charmée pendant plus d'une heure par sa parole ardente, nous nous en sommes retournés plus courageux, je dirai presque meilleurs.

Le Rév. Père avait pris pour sujet de son sermon, l'idée de Dieu dans la vie chrétienne n'est pas un ornement, n'est pas une partie de plaisir, c'est un court espace de temps que Dieu, dans sa bonté, nous accorde pour nous mériter de le posséder éternellement. Aussi, l'idée de ce Dieu principe et fin de tout nous-mêmes, doit elle être l'idée maîtresse de notre vie.

Mais hélas ! elles sont nombreuses les causes qui viennent distraire notre esprit de cette pensée salutaire. "Mon Dieu, s'écrie l'orateur, pourquoi le ciel est-il si haut pour nos ailes fatiguées." Parmi les causes qui viennent distraire notre esprit de Dieu, l'orateur cite :

1o Les plaisirs : Plaisirs de l'intelligence, plaisirs du cœur, plaisirs des sens ; tous, sinon défendus, du moins dangereux. La joie pour un chrétien doit venir de la contemplation de Dieu.

2o La souffrance : Nous ne sommes pas ici bas dans une vie de plaisirs ; nous pleurons en naissant, nous souffrons en mourant, et nous arrosons de nos larmes le chemin de la vie. La douleur est universelle, Jésus est mort en souffrant. Pour nous, révoltés, la souffrance est un signe que Dieu nous aime et nous juge encore dignes d'être pardonnés. La douleur est une bénédiction. Mais il ne faut pas se laisser abattre par la douleur, car là est l'écueil.

3o Enfin, la tiédeur, l'engourdissement, le manque de bonne volonté dans le service de Dieu. Soyez des savants, s'écrie-t-il, soyez des énergiques, mais avant tout vous devez rapporter vos énergies à Dieu, c'est ainsi que vous pourrez le mieux servir la religion et la patrie.

Voici le squelette bien nu de cette magnifique pièce d'éloquence si pratique, si solide et si agréable à entendre. Espérons que les fidèles de St-Hyacinthe n'oublieront de siffler le bon Père Padé.

Nous avons aussi des félicitations à adresser à MM. S. et A. Casavant, Beauregard et St Germain, qui nous ont fait goûter du si beau chant.

JULES.

Courrier Parlementaire

(De notre correspondant spécial)

La session traîne toujours et rien ne fait présager une fin prochaine. On dit que le vingt du mois prochain les députés seront enfin libérés. D'autres, des pessimistes, croient que la Chambre siégera jusqu'au 27.

Sir Lomer Gouin a fait hier, un discours élaboré sur la question de l'annexion de l'Ungava. Chose rare, toute la Chambre s'est trouvée d'accord sur cette question. MM. Tellier et Bourassa ont parlé après le premier ministre et dans le même sens que lui. M. Gouin a certainement fait son meilleur discours de la session.

Ce matin, au comité de législation on a adopté le bill Laverge, amendement le code civil. Voici ce bill, tel qu'il est sorti en comité de législation et tel qu'il sera probablement envoyé au conseil, car la chambre ne le modifiera sans doute pas.

Bill 160.—Loi amendement le code civil concernant les contrats faits avec les compagnies de services d'utilité publique.

Sa Majesté, de l'avis et du consentement du conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit :

1. Le code civil est amendé en ajoutant les articles suivants après l'article 1681.

"1682a". Doivent être écrits ou imprimés en français et en anglais les billets des voyageurs, les bulletins d'enregistrement des bagages, les connaissements, les lettres de voiture, les imprimés pour dépeçer à télégraphiques, les feuilles formules des contrats, faits, fournis ou délivrés par une compagnie de chemin de fer, de navigation, de transport, de messageries ou d'énergie électrique, ainsi que les avis ou règlements affichés dans ses gares, voitures, bateaux, bureaux, usines ou ateliers.

"1682b". Toute convention, par une compagnie de chemin de fer, de navigation, de transport, de télégraphie, de messageries ou d'énergie électrique, faite en cette province, à une des dispositions de l'article précédent sera punie d'une amende n'excédant pas vingt piastres, sans préjudice au recours pour dommages."

2. Cette loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

Ce bill a été adopté par le comité à l'unanimité. Seul, M. Galipeault y a fait des objections. Mais tous les membres présents, y compris plusieurs libéraux, ont unanimement approuvé le bill tel que rédigé.

Le comité de législation a ensuite commencé l'examen du bill Langlois sur l'élection des commissaires d'écoles de Montréal. On a discuté pendant une heure et demie.

MM. Lévêque et Cousineau, de même que M. Francœur, sont contre le bill et demandent le maintien du statu quo. MM. Prévost, Laverge, Tellier demandent la création de commissions scolaires de paroisses.

MM. Gouin, Geoffrion et Plante approuvent le principe, mais ne sont pas prêts à voter le bill tel qu'il est. La discussion est remise à demain.

M. Gouin a annoncé, au cours de la séance du comité, qu'il avait reçu un télégramme de Mgr l'archevêque de Montréal disant que ce dernier était favorable à la formation de commissions scolaires de paroisses, élues par le peuple. De son côté, M. Langlois a déclaré qu'il était prêt à accepter quelque chose dans ce sens là, mais il a ajouté que quant à voir son bill mutilé pour être ensuite rejeté, il préférerait un enterrement pur et simple.

Ces jours passés, on a discuté encore la colonisation. On a cité le cas d'un Monsieur Pharaud qui, naturellement, n'a pas été trop bien accueilli par le ministère. Après avoir vu défiler toute cette liste de colons de bonne foi qui ont à se plaindre du ministère ou de ses agents, et qui, somme toute, n'ont pas pu réussir à avoir de lots après 2, 3, 4 et 5 ans d'efforts et de démarches, on se demande s'il y en a un seul qui a réussi à avoir son lot.

Un ministre, M. Caron, je crois, disait l'autre soir : "C'est très curieux, mais toutes ces plaintes, au lieu de venir au département, sont adressées à des députés de la gauche !"

—C'est la seule manière d'avoir justice, a répondu quelqu'un.

Mais toutes ces demandes de renseignements ne sont que des préliminaires. On annonce un grand débat sur la colonisation, où au cours duquel MM. Prévost, Bourassa, Tellier et les autres réuniront le faisceau d'accusations qu'ils recueillent peu à peu, et feront une charge formidable contre le département.

On a également discuté la question de l'empiétement des chemins ruraux. M. Décarie, le ministre de l'agriculture, est loin d'avoir la parole facile. Son entrée dans le ministère n'a nullement augmenté les forces de ce dernier.

Il y a eu un petit incident hier. Un amendement fait à un bill s'est trouvé perdu, sans qu'on sache exactement où. Il y aura enquête. A ce propos, M. Tellier a cité le cas d'un bill qui a été sanctionné et mis dans les statuts, il y a quelques années, sans avoir jamais passé par le conseil législatif.

L'opposition est actuellement un peu affaiblie par la maladie de ses chefs. M. Tellier a la grippe, MM. Bourassa et Prévost ont la voix fatiguée. Cela ne les empêche pas de taper dur sur le gouvernement.

M. Patenaude, un des nouveaux de l'opposition, est une bonne recrue. Il prend rarement la parole, mais il parle avec facilité, et s'y entend très bien en fait de questions légales. Telle qu'elle est actuellement composée, l'opposition comprend tous les éléments d'un ministère solide, éclairé et honnête. Ça viendra !

Le bill Langlois, établissant un bureau de contrôle à Montréal, sous certaines conditions a été adopté par la chambre. Le bill de Montréal proprement dit, est presque entièrement discuté. Il n'en reste plus qu'une dizaine d'articles.

On a présenté vendredi un bill pour requilifier les échevins de Montréal. Mais depuis, le bill n'a fait aucun progrès.

On parle d'en présenter un autre.

Le gouvernement a encore plusieurs mesures importantes à présenter, entr'autres ses amendements à la loi électorale. On peut dire sans crainte de se tromper que la session se prolongera encore trois semaines. Pauvres députés ! Ils seront bien excusables s'ils se votent un petit supplément d'indemnité (1) (1)

P. V. R.

DERNIÈRE HEURE.

On a discuté de nouveau, ce matin, au Comité de Législation, le projet de loi de M. Langlois concer-

nant la Commission Scolaire de Montréal.

M. Bourassa, après avoir expliqué les inconvénients du projet soumis au Comité, a proposé l'étude d'un projet par lequel chaque paroisse canonique aurait ses commissaires élus par le peuple. De plus il y aurait un bureau central, composé de un ou deux délégués de chaque paroisse, chargé du prélèvement des taxes, de la répartition de l'argent et de l'administration générale.

Avant d'étudier ce projet il faudrait le soumettre au intéressés afin que ces derniers puissent l'examiner et de faire les suggestions qu'il aurait à ajouter.

Demain le Comité se réunira pour former un sous comité chargé de rédiger ce projet de loi avant de le soumettre aux avisateurs légaux du gouvernement.

—L'événement.

TRIBUNE LIBRE

St-Hyacinthe, 25 avril 1909

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Le Conseil de Ville, qui s'occupe de choses très importantes mais quelques fois aussi de choses qui le sont moins, devrait rechercher et nous dire depuis combien de temps le gendre à notre chef de police est à l'emploi de la cité, et en quelle qualité.

Le partienier coule une vie plutôt facile à nos dépens ; il ne serait pas de trop que son utilité nous fut démontrée, de même que sa compétence et son activité.

Les qualités, ou bien les états de service du beau père sont-ils tellement importants que nous devions fermer les yeux et donner toute préférence au gendre ?

Il nous paraît hors de tout doute, pourtant, que plusieurs vieux serviteurs de la cité sont plus qualifiés et plus responsables que ce jeune homme pour remplir la charge ou pour faire l'ouvrage à lui réservé.

Que notre chef de police s'intéresse à sa famille sous quelque rapport, c'est son droit et même son devoir ; mais qu'il réserve aux siens, au détriment de vieux employés mieux qualifiés, une position de faveur cela est trop fort et nous croyons opportun d'en avertir qui de droit puisque lui-même n'a pas la sagesse de s'en apercevoir.

Nous désirons aussi savoir quelles sommes ce même particulier a payé pour taxes d'eau et pour autres impositions municipales depuis qu'il occupe, conjointement avec notre chef de police une propriété municipale réservée à ce dernier.

Nous avons droit à une réforme satisfaisante, et nous espérons que messieurs les échevins vraiment désintéressés sauront provoquer sans délai telle réponse.

ABGUS.

RELIGION ET RELIGIONS

C'est le titre d'un poème de Victor Hugo.

Cela pourrait être tout aussi bien celui d'un article sur la mentalité de quelques-uns de nos hommes publics. Nous voulons parler de ceux qui, ayant renié la foi catholique, n'en gardent pas moins le culte farouche du parti.

Il se trouve à Québec par exemple, une bonne demi-douzaine de députés qui se vantent presque publiquement de ne plus croire "dans les balivernes des curés".

Ils seraient indignés qu'on les soupçonnât d'être d'accord avec le pape ou les conciles sur la moindre question morale.

Ils affichent un égal dédain pour Lacordaire et pour Bossuet, pour Montaigne et pour Fénelon.

A leurs yeux, Joseph de Maistre est "un idiot". Ils appellent Louis Veuillot "un crétin". Quand à Pascal il avait, disent ils, du génie, "mais il n'était pas sincère".

Aussi ce n'est pas à eux que l'on fera jamais croire les absurdités du dogme romain. Eux, ils sont éclairés, ils sont avancés, ils n'ont pas de superstition.

Ils disent cela. Et il le pensent. Mais ils ont encore une religion : c'est celle du parti ; il leur reste encore un culte c'est celui du pouvoir.

Ils n'acceptent plus l'autorité de saint Thomas d'Aquin, mais ils acceptent celle d'Urie Barthe.

Ils ne croient plus en Jésus-Christ, mais ils croient toujours en Laurier.

JULES FOURNIER.



Le Courrier de Saint-Hyacinthe

Journal Hebdomadaire

Estimé et publié, en la Cité de St-Hyacinthe, rue St-Anne, No 70, par J. DE L. TAUCH, domicilié en la dite Cité, de St-Hyacinthe.

ABONNEMENT

\$1.00 par an, Canada et États-Unis.

L'abonnement date du 1er et du 15 de chaque mois. Tout année commencée se paie en entier.

ANNONCES

Première insertion..... 10 centimes la ligne.
Insertions subséquentes..... 5
Avis de Naissances, Mariages et Décès, 25 centimes la ligne.
Avis spéciaux..... 10 centimes la ligne.
Annonces à long terme, tarif spécial.

UNE OCCASION A SAISIR

Nous engageons vivement nos lecteurs à se procurer le numéro d'avril de *Romans Revue*, l'intéressante publication dirigée par M. l'abbé Berthelém. Ils y trouveront un article important sur "les livres relatifs à Jeanne d'Arc", et, de plus, une série d'études pratiques et curieuses sur les ouvrages d'actualité. Les romans récemment parus, les pièces de théâtre, les livres scientifiques, les ouvrages de morale et d'éducation sont successivement passés en revue.

Les journaux, les revues et magazines ont leur rubrique mensuelle (dans le présent numéro, *l'Echo de Paris*). Des variétés heureusement choisies, de nombreuses consultations achèvent cette livraison et font de *Romans Revue* une encyclopédie unique en son genre et indispensable à tous ceux qui lisent.

On s'abonne dans toutes les librairies et aux bureaux de *Romans Revue*, à St-Hyacinthe (Nord), France 10 francs pour l'étranger.

FAITES DISPARAITRE LES BOUTONS ET LES ERUPTIONS

Tous ont besoin d'un tonique au printemps pour enrichir le sang

Si vous voulez une santé et une force nouvelle au printemps, il vous faut enrichir votre sang avec un tonique. Après les longs mois d'hiver passés à l'intérieur, on se sent fatigué et déprimé. Ceci signifie que le sang est impur et aqueux. C'est ce qui cause les boutons et les éruptions, et aussi les attaques de rhumatisme, les douleurs névralgiques, la perte d'appétit, les maux de tête fréquents et le manque d'énergie. Tous ces maux peuvent être guéris par l'emploi des Pilules Roses du Dr Williams. Chaque dose de cette médecine fait un sang riche et nouveau qui chasse les impuretés du système, stimule chaque organe, renforce tous les nerfs et donne une sensation de santé et d'énergie nouvelles aux femmes et hommes faibles, fatigués, malades. Mme Frank Murphy, Clark's Harbor, N. S., dit: "Il y a un an j'étais complètement épuisée et mon travail était pour moi un fardeau. Je me sentais fatiguée tout le temps, et je ne pouvais me tenir debout. On me conseilla d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams, et après en avoir pris trois ou quatre boîtes, j'étais de nouveau en parfaite santé. Je crois que les Pilules Roses du Dr Williams seront d'un grand secours pour tous ceux qui sont faibles et souffrants."

Vendues par tous les marchands de médecines ou envoyées par la poste sur réception de 50 cents pour une boîte, ou six boîtes pour \$2.50 par la Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

CONSEIL-DE-VILLE

Compte-rendu officiel de la séance du 23 avril 1909.

Son Honneur le Maire St Jacques occupe le fauteuil de la présidence, sont présents MM. les échevins Lussier, Casavant, Charpentier, Jacques, Huette, Dussault, Fournier, Bourbeau, Amyot et Payan.

Lecture est donnée du procès verbal de la séance du seize avril et est accepté à l'unanimité.

Soumis le rapport de l'élection spéciale occasionnée par la démission de M. Roquet. Ordonné par résolution unanime qu'il soit déposé aux archives.

M. Casavant donne avis qu'à la prochaine séance il proposera le règlement suivant: Règlement 123 concernant les taxes annuelles, licences et autres droits municipaux.

Les deux submissions pour l'entretien de la route du Petit Rang durant la saison d'été. L'échevin Huette propose, secondé par l'échevin Amyot, que le dit entretien soit accordé à M. Régis Pontbriand, le plus bas soumissionnaire, pour la somme de \$60, le conseil se réservant, dans le cas où M. Pontbriand n'entreprendrait pas convenablement la dite route, de faire casser cet engagement, en lui payant une somme proportionnelle au temps écoulé. Agréé à l'unanimité.

Les deux lettres de la Fédération Canadienne des Chambres de Commerce et des Municipalités. Référées au conseil en comité.

M. Dussault propose, secondé par l'échevin Charpentier, conformément à l'avis qu'il en avait donné à la séance précédente, que le département du Feu soit autorisé à acheter 500 pieds courants de bois à incendie, et à demander des soumis-

sions pour le dit achat, le délai pour la réception de ces soumissions étant fixé au vendredi, 30 avril courant, à 5 heures de l'après midi. Agréé à l'unanimité.

M. Huette propose, secondé par M. Fournier, que le département des chemins soit autorisé à faire les travaux demandés par voie de requête sur une rue parallèle à la rue Girard aboutissant aux terrains du Grand Tronc aux conditions mentionnées dans la dite requête, en date du 28 janvier 1909, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer tout acte pour l'acquisition gratuite du terrain occupé par la dite rue. Agréé à l'unanimité.

Lue une lettre de la E. T. Manufacturing, demandant l'ouverture d'une partie de la rue Delorme. Référée au conseil en comité.

M. Charpentier, propose, secondé par l'échevin Jacques, que les licences pour vente de liquides spiritueux, sollicitées par R. O. Brodeur, Raymond & frères, J. B. St Pierre, leur soient accordées et que leurs certificats soient déclarés confirmés.

M. Casavant propose, secondé par M. Lussier, que la prise en considération de la licence pour vente de liquides au détail sollicitée par Jos. Grégoire, soit ajournée à vendredi, le 30 courant, et que M. Grégoire soit requis d'avoir à se présenter devant le conseil avant la prochaine séance, pour donner des explications sur la tenue passée et future de son débit de boissons. Agréé à l'unanimité. Lue une lettre de MM. L. P. Morin & Fils, offrant en vente du bois à la ville. Référée au conseil en comité.

Puis M. Casavant donne avis qu'à la prochaine séance il proposera le règlement suivant.

C'est le règlement 122 auquel on a fait subir les changements suivants: L'amendement à l'article 23 réduit de \$25 à \$12 les taxes à percevoir sur tout propriétaire ou occupant de maison d'entretien public ou hôtel de tempérance.

L'amendement à l'article 25 contre les propriétaires de tables de billard, Mississippi, bagatelle, pigeon hole, etc., supprime les mots: "ou dans une maison de pension publique ou d'amusement", et élève de trente-cinq piastres à soixante-quinze piastres, la taxe à percevoir pour la première table ainsi tenue; de vingt-cinq piastres à cinquante pour la deuxième, et de vingt piastres à cinquante pour toutes les autres.

L'amendement à l'article 40 contre les personnes ou compagnies non résidentes en la cité de St-Hyacinthe, connues sous le nom d'acteurs équestres ou possesseurs de carrousel, comédiens itinérants, ménestrels ou personnes étrangères, montrant des figures en cire, des marionnettes ou autres curiosités, donnant aucun genre d'exhibitions, de concerts publics, etc., conserve la taxe à cinq piastres par jour pour leurs représentations, supprime les mots suivants: "propriétaire, agent ou gérant de théâtres" ou cent piastres par année. Et indique plus clairement que cet article s'adresse aux étrangers seulement.

L'amendement à l'article 40a, contre les propriétaires de salles de théâtre ou de vues, porte de soixante à cent piastres la taxe à payer, et supprime la phrase suivante: "ou cinq piastres par jour."

LE PLUS GRAND SOUCI DE LA MERE C'EST LE BIEN-ETRE DE SON BEBE

Toute mère désire ardemment que ses enfants aient une bonne santé, un bon caractère et soient intelligents. Ce vœu toute mère le réalisera, si elle donne de temps en temps à ses enfants une dose de Tablettes Baby's Own. Ces Tablettes guérissent toutes les affections stomacales et intestinales détruisent les vers et facilitent la dentition. Madame T. Covert Massie, Toronto, Ont., dit: "Je fais prendre des Tablettes Baby's Own à mon petit garçon depuis qu'il a atteint l'âge de trois mois, et je puis dire qu'il s'en trouve à merveille." Vendues par tous les marchands de médecines ou par la poste à 25 cents la boîte, de The Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont.

Prévost-Asselin

Ce procès, que tout le monde croyait envoyé aux calendes grecques, va être repris, cette année. Ainsi l'a décidé le gouverneur général dans sa grande magnanimité envers ses adversaires politiques.

M. Bourassa avait bien raison de dire, la semaine dernière, que M. Gouin n'était jamais aussi dangereux que quand il prenait des airs paternels.

Est-ce bien l'intérêt public qui demande de ressasser cette vieille régalée dans l'ombre depuis deux ans et à peu près oubliée? Non, sans cela pourquoi avoir attendu si longtemps?

Depuis le commencement de la session, le député de Terrebonne s'est séparé de ses anciens collègues et leur a dit de grosses vérités.

Le cabinet, incapable de répondre aux accusations dont on l'accable, a cru jouer un mauvais tour en faisant renvoyer ce procès.

C'est du moins l'impression générale et nous saurons gré de nous

donner d'autres raisons de sa démarche tardive.

(La Libre Parole).

JEAN.

BUTLER, TIFFIN, POTTINGER ET BRADY

Voilà le quartet composant la Commission qui va administrer le chemin de fer Intercolonial.

Quatre gros noms mais pas un de "par chez nous."

L'Intercolonial traverse la province de Québec dans toute sa longueur et cependant le gouvernement n'a pas voulu trouver dans cette même province un seul homme pour faire partie de cette Commission.

Vive toujours et quand même le grand Canadien-Français Laurier! Mangez du foin les "Canajays"!

Un premier ministre d'Ontario n'aurait jamais pensé à nous traiter ainsi.

Il faut que ce soit un des nôtres qui nous inflige cette profonde humiliation.

N'importe vive quand même et toujours le grand Canadien! L'échec la main qui nous frappe. Un libéral bien important disait, l'autre jour, dans l'intimité que M. Laurier a une pierre à la place du cœur: on dirait vraiment qu'il avait raison.

Et vous, pauvres gens, qui criez: "Vive Laurier, parce que c'est un des nôtres!" dites-nous donc aujourd'hui quel avantage il y a d'avoir pour premier ministre un des "nôtres"?

Qu'on vante, sous le régime actuel, des compromis, des avanies, des humiliations.

Celle que nous signalons aujourd'hui n'est que la suite et la continuation des autres si souvent mais en vain dénoncées et flétrées par nous.

La mesure deviendra-t-elle comble un de ces jours?

Il faut l'espérer. Pour aujourd'hui on y met Butler, Pottinger, Tiffin et Brady.

Mais le Soleil va nous dire, demain, que c'est bien parce que c'est M. Laurier qui le veut.

Et à la fin des fins, quand l'histoire s'écrit, il faudra qu'elle dise que la Province de Québec s'est oubliée au point d'abandonner tous ses droits les plus chers et de jouer le rôle ridicule indiqué par le fidaliste dans ce mot célèbre:

"Vous nous fîtes Seigneur, en nous croquant beaucoup d'honneur."

Laurier nous humilie, nous sacrifie, et nous écries: "Vive Laurier!"

"Seigneur Laurier, vous nous faites en nous croquant beaucoup d'honneur."

Jusques à quand abliquerons-nous ainsi toute dignité?

L'avenir le dira.

—L'Écroulement.

LES MENOTTES AUX POINGS

DEUX COLONS DU TEMISCAMINGUE

L'hon. M. Prévost porte ensuite à la connaissance de la chambre les faits suivants qui lui communiquent deux juges de Paix du Temiscamingue, MM. Delage et Renaud.

Jacob Morin et son fils sont des colons du canton Guérin où ils habitent depuis un an, et ils ont fait quarante acres de défrichement. Ils avaient conservé dans leur abattoir quelques billots pour se bâtir. En mars 1909, la Colonial Lumber Co. fait saisir ces billots. Morin fait cent milles pour apprendre que la saisie est nulle. Il retourne chez lui et se croit tranquille. Le 21 avril, quatre hommes de la Colonial Lumber Co. pénètrent chez Morin, la nuit, lui mettent les menottes ainsi qu'à son fils, et les traînent en prison à Bryson à 400 milles de leur foyer, malgré les protestations du maire, des missionnaires et des juges de Paix de Ville-Marie qui, lors du passage des prisonniers à cet endroit, offrent par écrit de se rendre responsables de la comparution de Morin et des frais qui pourraient se rapporter à la cause. Avant que Morin ait été fait prisonnier, le Père Larnier, O. M. I. a porté l'affaire à la connaissance du Département des Terres et du Département de la Colonisation, qui ont joint Colin Maillard. M. Prévost espère que le Procureur-Général verra à ce que Morin et son fils reçoivent la protection du gouvernement de cette province.

Sir L. Gouin déclare qu'il ne connaît absolument rien de cette affaire et il s'étonne que les colons ne se soient pas adressés directement à lui. Si Morin a été maltraité il recevra le meilleur traitement que la province puisse accorder à ces citoyens. M. Tellier. — Le même traitement que ceux de Nemajay.

M. Gouin. — Bien! L'on peut répondre par une farce, mais je dis que si Morin a été maltraité il recevra le traitement qu'il a le droit d'attendre d'un gouvernement honnête.

M. Laverne croit que si les colons s'adressent aux députés plutôt qu'aux ministres, c'est probablement parce que les ministres ne s'occupent pas beaucoup d'eux. Un M. Arthur Doyon, de St-Gabriel-Latramand, lui écrit dans ce sens.

M. Gouin. — C'est la première fois que Morin est arrêté!

M. Laverne. — J'espère bien que ce sera la dernière!

M. Gouin exalte sa mauvaise humeur en quelques mots qui mettent en doute la bonne foi de ces colons parce qu'ils ne sont pas adressés à lui.

Les Dames dont les témoignages suivent, comme un grand nombre d'autres Dames, ont été guéries par

LES PILULES ROUGES

DE LA COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE

Ce grand remède guérit les femmes malades, quand même tous les autres remèdes ont failli à amener la guérison.

"Je suis très bien aujourd'hui et mon bébé se porte à merveille. J'attribue mon rétablissement et la vigueur de mon enfant à l'effet des Pilules Rouges, que j'ai prises pendant plusieurs mois, et à l'observation des conseils que m'ont donnés les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine. J'étais très faible et je souffrais beaucoup de la dyspepsie. J'étais toujours triste, rien ne me souriait; maintenant que ma santé est bonne, je suis toute changée."

Madame THEODORE FECTEAU,
East Broughton Station, Co. Beauce, Que.

"Je n'ai jamais été d'une forte constitution, et après la naissance de mon deuxième enfant, j'eus à souffrir d'une débilité générale et de maux de tête si violents que ma vue en fut affectée. J'étais aussi torturée par des points dans les côtés et dans le dos, et j'avais complètement perdu l'appétit. Plusieurs personnes me conseillèrent de prendre les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine et j'étais moi-même encouragée à l'essai de ce remède par les nombreuses guérisons rapportées chaque jour dans les journaux. Je pris donc de ces pilules et je fus soulagée aussitôt. Six boîtes suffirent pour me rendre toutes mes forces et me guérir de tout le mal que j'endurais. J'ai pu ensuite enlever les verres que je portais pour protéger ma vue et jamais depuis je n'ai été obligée d'y recourir. J'ai toujours été très bien."

Madame LUDGER LABRECQUE,
175 rue Visitation, Montréal.

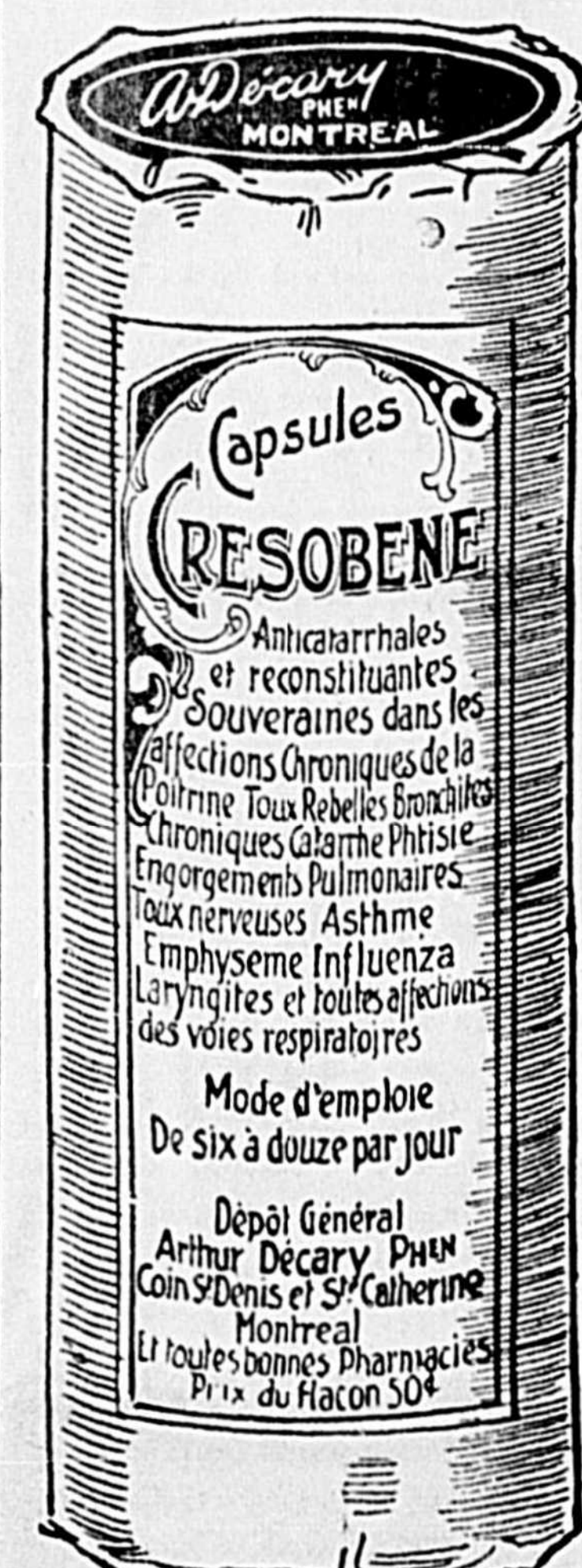
Tous les maux, toutes les souffrances, toutes les maladies que la femme a si souvent à supporter, les maux de tête, les maux de cœur, les migraines, les névralgies, les vertiges, les suffocations, les palpitations, les étouffements, les pâles couleurs, les nervosité, les moments de tristesse, de mélancolie, de découragement, de faiblesse, toutes les difficultés qu'elle a bien des fois pour traverser les périodes plus ou moins critiques de son existence, n'ont souvent d'autres sources que l'anémie. Le premier soin d'une femme qui n'est pas bien portante, qui souffre ou qui est affaiblie, soit par la maladie, soit par toute autre cause, doit donc être de se procurer les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, qui guérissent chaque jour tant de femmes, de jeunes filles, de jeunes mères, de femmes âgées atteintes de différentes maladies qu'aucun autre remède ne parvient à guérir.

Femmes âgées, jeunes mères et jeunes filles, prenez donc les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine. Quelques boîtes suffiront pour refaire votre sang, vous rendre vos forces perdues, et rétablir complètement votre organisme débilité, anémie ou même épuisé. Seule-

Fac-similé d'une boîte de Pilules Rouges.



M. Bourassa trouve que le premier ministre a tort de douter de la bonne foi de ces braves gens. Ils ont peut-être eu tort de ne pas s'adresser au premier ministre, mais qu'il songe qu'à 400 milles dans le bois, menottes aux poings, exaspérés souvent par les injustices dont on est victime, l'on ne pense pas toujours à suivre toutes les formalités de la procédure.



DE PARTOUT

Ottawa, 28 — Service spécial. — Une délégation considérable d'hommes d'affaires importants venus de toutes parts du Canada, a interviewé,

ce matin, Sir Wilfrid Laurier, pour lui demander que le gouvernement construise immédiatement le canal de la Baie Georgeanne.

Sir Wilfrid Laurier leur a répondu que le Canada était engagé à l'heure actuelle dans des entreprises si considérables qu'il ne pouvait commencer pour le moment cette nouvelle entreprise. Dès que le Canada le pourra, ce gigantesque travail se fera, a-t-il dit. Comme la délégation insistait pour savoir si le gouvernement garantirait les obligations d'une compagnie qui se chargerait de ces travaux, Sir Wilfrid Laurier a répondu qu'il s'en tenait à sa première réponse.

Beyrouth, 27. — La situation dans la Turquie d'Asie est extrêmement grave. Impossible encore de savoir combien de milliers de personnes ont été massacrées, parce que les «froyables» désolés au milieu desquels s'est produite cette terreur générale, ont eu de telles proportions qu'on ne peut se renseigner sur tout ce qui est arrivé pendant les derniers dix jours.

On porte maintenant à 25,000 le nombre des morts à Adana, et à part cela, des milliers d'autres personnes ont été tuées dans diverses localités de d'autres districts.

L'état de siège prochain dans plusieurs régions a en pour effet de jeter la population dans la misère.

La présence de plusieurs vaisseaux de guerre n'a eu jusqu'à ce jour aucun effet pour le rétablissement de l'ordre. Le croiseur français "Jules Ferry" arrivé ici hier, est parti peu de temps après pour Latta où se sont portés un grand nombre de réfugiés. Il y a des vaisseaux de guerre anglais, français et allemands dans d'autres ports, et des détachements de marins sont déployés aux endroits les plus importants pour rétablir l'ordre.

Le village arénien Kessab a été complètement incendié et toute la population massacrée.

Les propriétés des chrétiens à Ligeber Berket ont été détruites. Les pertes sont énormes.

La ville d'Hackin, située à environ 100 milles au nord d'Alexandrette, est devenue la proie des flammes.



Madame Ludger Labrecque, 175 rue Visitation, Montréal.

ment, n'acceptez pas le premier médicament venu, car beaucoup de pharmaciens sans scrupules sont payés par des fabricants peu délicats chaque fois qu'ils parviennent à remplacer les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine par un de leurs produits.

Exigez donc les Pilules Rouges qui portent sur leur étiquette le nom de la Compagnie Chimique Franco-Américaine et qui sont en vente dans toutes les bonnes pharmacies.

N'acceptez pas non plus de ces pilules dites "pilules rouges" que des colporteurs et colporteurs, passant par les maisons, allant de porte en porte, vous offrent. Ces gens sont des imposteurs, et nos produits ne sont jamais vendus de cette manière.

Si votre marchand n'a pas les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, envoyez-nous 50c pour une boîte, ou \$2.50 pour six boîtes, ayant bien soin de faire enregistrer votre lettre contenant de l'argent, et vous recevrez, par le retour de la malle, les véritables Pilules Rouges.

CONSULTATIONS GRATUITES. — Adressez-vous, par lettre ou personnellement, au No 274 rue Saint-Denis, Montréal, si vous désirez avoir des conseils au sujet de votre santé. Les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine vous donneront, tout à fait gratuitement, les informations nécessaires pour l'emploi des Pilules Rouges et vous indiqueront aussi un autre traitement si votre maladie le requiert.

COMPAGNIE CHIMIQUE
FRANCO-AMERICAINE,
274 rue Saint-Denis, Montréal.

Feu H. Donat Blanchette

A une assemblée spéciale du Conseil du Conventum de Belles Lettres (1906) de l'Université d'Ottawa, tenue le 25 avril 1909 il a été proposé par le président, Mons. Albert Couillard et secondé par le vice-président Mons. Eugène Courtois:

10. Que les membres du conventum ont appris avec une douleur bien vive le décès de l'un de leurs amis, Donat Blanchette, élève de Philosophie au collège de St-Hyacinthe;

20. Que le conseil au nom de tous les membres présente à la famille si profondément affligée, ses sympathiques condoléances;

30. Qu'une copie des présentes résolutions soit envoyée aux journaux de St-Hyacinthe.

ALBERT COUILLARD,

E. R. E. CHEVRIER, Sec. Président.

BIBLIOGRAPHIE

LE COLLIGEN

Sommaire du mois d'avril 1909.

In Memoriam..... Les Finissants
Rémunérations..... Léonide Primeau
Chronique..... F. Z. Desroches, ptre
Littérature canadienne..... Emile Charlier, ptre
Nos anciens.....
Compte rendu trimestriel..... Rosario Martin, ptre
Petites notes.....
Religion et Administration: Séminaire de St-Hyacinthe, P. Q.

LE ROSAIRE

Sommaire du mois de mai 1909.

Gravures (hors texte): La Vierge; Le petit Saint Jean.
Texte: L'Ascension, A. M. — L'Unique Roger (poésie) H. Marienlob. — La Beauté de Marie. — Jeanne d'Arc et les Dominicains. — Variété: Le Couvent de St-Dominique de Fiesole. — Chronique. — Neurologie. — Notices Bibliographiques. — Prédications.

BEAUDRY & BROWN
INGÉNIEURS CIVILS ET ARCHITECTES
107 RUE ST. JACQUES, MONTREAL

Pour guérir le Mal de dents en une minute

Une application de Nerval suffit. Sinon vous venez rendre. Guérit aussi le névralgie et la rage de dents. Voir chez tous les pharmaciens.

NOTES LOCALES

AVIS DE SAINT HYACINTHE,
le 24 avril 1909.

M. l'abbé Augustin Provost, ancien curé d'Hocheville, décédé hier, était membre de la Société d'une Messe.—Section provinciale.

A.-M. DAoust.

—Lundi soir, le 3 courant, à 7.45, aura lieu dans la salle de l'Hôtel de Ville, l'exposition des ouvrages de dessin et de peintures de l'Ecole des Arts, ainsi que la distribution des prix aux élèves. Le public est cordialement invité à y assister. L'entrée est gratuite, et la séance promet d'être intéressante. Plusieurs personnes adresseront la parole.

—Le temps des déménagements demande des Tapis ou Prelats nouveaux. Le magasin le mieux assorti est Bergeron & Sicotte où vous pouvez vous procurer des Prelats de 1 à 4 verges de large et Tapis de toutes sortes, Tapis couvrant un plancher d'un seul morceau, Rideaux, Portières, etc.

BERGERON & SICOTTE.

—Jeudi le 6 mai prochain les Zouaves donneront une grande soirée à la salle de l'opéra. M. l'abbé Roberge, leur aumônier, a bien voulu se charger de la partie littéraire et nous parlera des "Métiers pittoresques à Paris."

Le reste du programme comporte "Le Duel", comédie à cinq personnages, du chant par M. Aimé Chantier, étudiant, de Montréal et de la musique pendant les entr'actes.

Les billets sont en vente à la Pharmacie Brodeur. 80 cts réservés; 25 cts., admission 15 cts.

Le temps des Nouveautés en Etoiles à Robes, à Blouses, Soies de fantaisie pour les Dames étant arrivé, vous devez visiter le choix le plus considérable et le plus beau en ville chez BERGERON & SICOTTE.

—Hier soir jeudi, a eu lieu en la salle du Patronage un joli concert donné par les jeunes gens qui fréquentent ou habitent cette excellente institution. On y a exécuté le programme suivant :

- 1.—Le conseil municipal (chansonnette comique) W. Moreau.
- 2.—L'Epreuve du diamant (vaudeville)...Dupin Grangé.
- 3.—Leçon de langue française (monologue)...Bel.
- 4.—Rominagros en correctionnelle (opérette)...D'Aubert.
- 5.—Marseille-Bordeaux (duo comique)...Ch. Vincent.
- 6.—Le Christ à l'encre (déclamation)...Th. Botrel.
- 7.—La goutte de sang (drame)...Henri Babin.
- 8.—Dieu sauve le roi....."O Canada".

—Le choix de Mousselines à Robes, Indiennes, Cotonnades et toutes Nouveautés en Collets, Ceintures, Gants, etc., est d'une grande variété chez BERGERON & SICOTTE.

—La Compagnie de la Distillerie a eu son assemblée annuelle mardi dernier.

Les directeurs suivants ont été élus : MM. O. Brouillard, L. A. Gendron, Emile Ostiguy, Michel Archambault. En remplacement du Dr J. A. Tellier, le Dr Léonard Archambault, de St Dominique a été élu.

Après l'assemblée annuelle a eu lieu l'assemblée du Bureau de Direction : MM. O. Brouillard comme président et L. A. Gendron comme secrétaire ont été élus. Le Dr Emile Ostiguy devient le directeur gérant de la Compagnie.

C'est par erreur que les journaux ont annoncé la nomination de M. Brennan comme surintendant.

SERVANTE DEMANDÉE.—Une servante trouverait de l'emploi immédiatement en s'adressant à

W. H. CAMPBELL,
Surintendant à la
Penman Mfg. Co.

—Deux de nos anciennes concitoyennes Mlle Jeanne et Océile Migoault ont obtenu un certificat d'études littéraires à la clôture des cours de M. Louis Gilet, à l'université Laval à Montréal. Nos félicitations.

—ON DEMANDE. — Une sténographe clavieriste sachant bien le français et l'anglais. S'adresser au bureau du COURRIER.

—M. Prosper Reeves, hôtelier propriétaire de l'hôtel Vermont Central, s'est fait soulager de \$20, voici comment.

Un individu, qui n'a pas donné son nom, s'est pensionné pendant 5 jours, à l'hôtel de M. Reeves. Il disait travailler pour la "Impériale Oil Co." du village St-Joseph.

Dans l'après-midi du cinquième jour, l'hôtelier reçut un message téléphonique de M. Cornwall, gérant général de la "Impériale Oil Co." lui disant : "J'ai un employé du

nom de J. A. Tellier, qui pensionne à votre hôtel. Je l'envoie, ce soir à Richmond, pour réparer des réservoirs à l'huile. Comme il n'a pas d'argent, et comme les banques sont fermées, je vais lui donner mon chèque pour \$20. Sur le produit de ce chèque, serez-vous assez bon de retenir ce qu'il vous doit, pour sa pension, et lui remettre la différence ?"

Avec plaisir, a répondu M. Reeves.

Une heure plus tard, Tellier se présentait à l'hôtel, payait sa pension, retirait \$15, et prenait le train en destination de Richmond. En revenant de ce voyage, dit-il à M. Reeves, je tacherai d'arrêter à St-Hyacinthe, pour vous serrer la main.

Or, jamais le gérant de la compagnie n'a téléphoné, jamais il n'a signé de chèque, et l'individu n'a jamais porté le nom de J. A. Tellier. C'est un nommé Tougas, qui a tout organisé : téléphone, chèque, voyage à Richmond, etc. Le détective Ernest Viens, de Montréal, a les yeux sur le filou.

AVIS IMPORTANT.—La Cie de Gaz, Electricité et Pouvoir profite de l'époque des déménagements pour rappeler à ses clients qu'il leur est absolument défendu de faire des changements à leur installation électrique ou à gaz sans en avertir les employés de la Cie.

Toute contravention à ce règlement rend son auteur possible d'une sou autor possible d'une forte pénalité.

La Cie de Gaz, Electricité et Pouvoir
St-Hyacinthe avril 19 9.

—**DÉFENSE D'AVANCER.**—Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom, sans un ordre signé de ma main.

St-Hyacinthe, 22 avril 1909.

VICTOR SÉVIGNY.

NAISSANCES

En cette ville, le 22 courant, l'épouse de M. Auguste Chagnon, charretier, une fille, qui a reçu au baptême les noms de Anne-Marie-Germaine.

—En cette ville, le 22 courant, l'épouse de M. Joseph Cyrille Hamel, une fille, qui a reçu au baptême les noms de Marie-Berthe-Laure Lucille.

—En cette ville, le 21 courant, l'épouse de M. Henri Pepin, imprimeur, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Damien-Jean-Charles.

—En cette ville, le 22 courant, l'épouse de M. Jean-Baptiste Gadbois, peintre, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Arthur-Azarie.

—En cette ville, le 22 courant, l'épouse de M. Elphège Noël, une fille qui a reçu au baptême les noms de Marie-Annette-Béatrice-Noël.

—En cette ville, le 24, l'épouse de Antoine Clague, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Antoine-François.

—En cette ville, le 24 courant, l'épouse de M. Emile Fournier, une fille, qui a reçu au baptême les noms de Marie-Thérèse-Blandine.

—En cette ville, le 26 courant, l'épouse de M. Hector-Victor Lorange, plombier, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Jean-Paul-Bernard.

—En cette ville, le 28 courant, l'épouse de M. Eugène Marsan, journalier, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph Calixte Antoine.

DÉCÈS

En cette ville le 21 avril, est décédée, Dame Marie-Rose Houle, épouse de M. Emery Hébert, mécanicien, à l'âge de 32 ans.

En cette ville, le 25 avril courant, est décédé à l'âge de 4 ans et 3 mois, Joseph-Edmond, enfant de Charles Hamel, journalier.

En cette ville, le 27 avril courant, est décédée à l'âge de 4 jours, Anne-Marie-Germaine, enfant de M. Auguste Chagnon, charretier.

Correspondances Spéciales

St-Pie, 29—Ce matin avaient lieu, dans l'Eglise paroissiale de St-Pie, les funérailles de feu Joseph Dalpé, décédé à St-Hyacinthe le 27 à l'âge de 32 ans.

Le défunt était malade depuis quelques années par la consommation pulmonaire, et sentait depuis quelques mois approcher sa fin.

Il était le fils de feu Antoine Dalpé, dit Pariseau, de St-Dominique de Bagot et de Caroline Phaneuf.

Le deuil était conduit par M. E. St-Pierre, étudiant de St-Liboire et ami du défunt et E. Beaudry son beau frère.

Le service a été célébré par le Rev. J. A. Gaudreau le curé de St-Hilaire, oncle du défunt.

Un grand nombre de parents et amis assistaient aux funérailles.

Le défunt était célibataire. Il laisse pour pleurer son départ sa mère Dame H. Gaudreau, St-Hyacinthe, Ant. Dalpé, Mathilde Dalpé, épouse de Eugène Beaudry et J. N. Cabana, frère de mère, de St-Pie, et Rosanna Cabana, épouse de M. Tétrault, St-Hyacinthe, sœur de mère.

A la famille éprouvée nos sincères sympathies.

St-Charles sur Richelieu. — Dame Marie-Louise et Remy épouse de Sieur J. B. Borduas du 3^e rang, Maire de St-Charles, est décédée lundi dernier et a été inhumée jeudi matin.

Grand nombre de parents et amis sont venus pour témoigner leur sympathie à leur concitoyen affligé.

IN MEMORIAM

La main puissante mais toujours miséricordieuse de Dieu nous a ravi au cours du carême deux bons camarades de classe : Adolphe Pélouin et Donat Blanchet.

Le premier appartenait à une brave famille de cultivateurs de St-Robert (Richelieu). De complexion nerveuse en apparence, il luttait durant toutes ses études contre l'anxiété et la maladie. Son visage exsangue et terne annonçait depuis longtemps qu'un mal qui ne pardonne pas, la phthisie pulmonaire, minait ce jeune homme aux membres vigoureux. Des hémorragies survenues l'an dernier précipitèrent sa fin. Il essaya vainement de reprendre ses classes au début de cette année, les yeux constamment fixés sur son idéal d'enfance et de première communion, celui de se consacrer à Dieu. Il dut y renoncer et finalement, il s'éteignit doucement dans sa famille, le 14 mars dernier, à l'âge de vingt deux ans.

L'autre regretté défunt était le fils de M. Alexis Blanchet de Ste-Madeleine et veuve de feu Jean-Baptiste Blanchet, de son vivant avocat à St-Hyacinthe.

Retiré dans sa famille depuis le mois de décembre et souffrant de désordres cardiaques qui ne firent que s'aggraver normalement, il est décédé le 6 avril courant, dans sa vingt-deuxième année aussi, après avoir pris ses précautions, comme un vrai philosophe chrétien, en vue du redoutable passage de cette vie à l'autre. On nous assure que M. l'abbé J. B. Houle, curé de Ste-Madeleine, l'y aida avec tout le dévouement qu'il met à visiter ses malades, surtout quand son ministère l'appelle à encourager et à consoler une âme de jeune homme. Notre cher Donat nous a donc quittés tel que nous l'avons connu dans ses dernières années : sans peur et sans beaucoup de reproche. Cœur ardent et loyal, esprit chercheur, méditatif, passionné pour la lecture, parfois même aux risques et périls d'un examen qui montait à l'horizon, il promettait de devenir quelques choses après le collège et s'exerçait déjà, auprès de quelqu'un qui lui était cher, au rôle d'apôtre de ce qu'il croyait être les "bonnes idées".

Vu la proximité de Ste-Madeleine et le congé régulier du lundi de Pâques, nous avons obtenu l'autorisation d'aller aux funérailles de notre ami et de donner à sa famille inconsolable cette preuve de profonde sympathie.

Du haut du ciel, où nos prières les aideront à entrer, s'ils n'y sont déjà, qu'ils daignent se souvenir de leurs amis que la providence destine à supporter bientôt et plus longuement qu'eux le poids du jour et de la chaleur !

LES FINI-SANTS.

—En cette ville, le 22 courant, l'épouse de M. Elphège Noël, une fille qui a reçu au baptême les noms de Marie-Annette-Béatrice-Noël.

—En cette ville, le 24, l'épouse de Antoine Clague, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Antoine-François.

—En cette ville, le 24 courant, l'épouse de M. Emile Fournier, une fille, qui a reçu au baptême les noms de Marie-Thérèse-Blandine.

—En cette ville, le 22 courant, l'épouse de M. Elphège Noël, une fille qui a reçu au baptême les noms de Marie-Annette-Béatrice-Noël.

—En cette ville, le 24, l'épouse de Antoine Clague, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Antoine-François.

—En cette ville, le 24 courant, l'épouse de M. Emile Fournier, une fille, qui a reçu au baptême les noms de Marie-Thérèse-Blandine.

—En cette ville, le 26 courant, l'épouse de M. Hector-Victor Lorange, plombier, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Jean-Paul-Bernard.

—En cette ville, le 28 courant, l'épouse de M. Eugène Marsan, journalier, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph Calixte Antoine.

—En cette ville, le 28 courant, l'épouse de M. Eugène Marsan, journalier, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph Calixte Antoine.

DÉCÈS

En cette ville le 21 avril, est décédée, Dame Marie-Rose Houle, épouse de M. Emery Hébert, mécanicien, à l'âge de 32 ans.

En cette ville, le 25 avril courant, est décédé à l'âge de 4 ans et 3 mois, Joseph-Edmond, enfant de Charles Hamel, journalier.

En cette ville, le 27 avril courant, est décédée à l'âge de 4 jours, Anne-Marie-Germaine, enfant de M. Auguste Chagnon, charretier.

Correspondances Spéciales

St-Pie, 29—Ce matin avaient lieu, dans l'Eglise paroissiale de St-Pie, les funérailles de feu Joseph Dalpé, décédé à St-Hyacinthe le 27 à l'âge de 32 ans.

Le défunt était malade depuis quelques années par la consommation pulmonaire, et sentait depuis quelques mois approcher sa fin.

Il était le fils de feu Antoine Dalpé, dit Pariseau, de St-Dominique de Bagot et de Caroline Phaneuf.

Le deuil était conduit par M. E. St-Pierre, étudiant de St-Liboire et ami du défunt et E. Beaudry son beau frère.

Le service a été célébré par le Rev. J. A. Gaudreau le curé de St-Hilaire, oncle du défunt.

Guéri aux Consultations de la Compagnie Médicale Moro.

M. S. Comtois souffrait depuis un an de douleurs d'estomac.

Seules les **PILULES MORO** et les Traitements des Médecins de la Compagnie Médicale Moro lui apportèrent du Soulagement.

Monsieur Comtois était malade depuis un an et son état de santé allait toujours de mal en plus. Deux ou trois médecins l'avaient traité sans amener de soulagement à toutes ses douleurs qui devenaient de plus en plus atroces. Il souffrait de mauvaises digestions et du véritable martyre qui s'en suit. Tout cela, il va sans dire, était préjudiciable aux travaux ordinaires de sa vie. Il en était rendu à ne plus être capable de travailler et il ne pouvait demeurer dans cette condition, puisque les traitements des médecins consultés déjà ne lui faisaient pas de bien. Il voulut chercher ailleurs les moyens d'enrayer le mal.

Il décida d'aller consulter les Médecins de la Compagnie Médicale Moro. Tous les conseils qu'il reçut, il les mit fidèlement en pratique, il prit les Pilules Moro régulièrement et ne tarda pas à constater que son état s'améliorait.

Monsieur Comtois est maintenant fier de sa guérison, il a repris activement et avec joie son travail et il veut que tous ses amis sachent de lui ce qu'il doit aux Pilules Moro et aux conseils des Médecins de la Compagnie Médicale Moro. Aussi, a-t-il donné, avec autant de plaisir que de reconnaissance, l'attestation suivante de sa complète guérison.

Voici ce qu'il nous dit :

"Je vous écris ces quelques mots afin de vous faire connaître ce que les Pilules Moro ont fait pour moi. Lorsque je me suis présenté aux bureaux de la Compagnie Médicale Moro, il y avait déjà un an que j'étais malade. Je m'étais adressé à plusieurs médecins, mais sans succès. J'ai pris les Pilules Moro, j'ai bien suivi les conseils des Médecins de la Compagnie Médicale Moro et je n'ai pas tardé ainsi à me guérir tout à fait. A présent, je me porte aussi bien que n'importe quel jeune homme. Je dois donc la santé aux Pilules Moro que je recommande à tous ceux qui souffrent comme moi."

STANISLAS COMTOIS,
Saint-Edmond, Co. Berthier, Qué.

Fac-Similé d'une boîte de Pilules Moro.



nom, un grand frisson parcourut les rangs, un éclair brilla dans tous les yeux, toutes les tailles se redressèrent, tous les cœurs battirent à la charge, et les bataillons défilèrent superbes, la tête à droite.

Il y a plusieurs années, Messieurs, que l'Eglise vous fait le même geste et vous jette la même parole : "La tête vers Jeanne d'Arc ! La tête vers son âme immortelle !" A cette voix, vous avez levé les yeux, et sous les traits d'une jeune fille, nimbée de toutes les vertus et de toutes les beautés, vous avez reconnu l'idéal sauveur que vous appelez depuis longtemps dans vos rêves désolés : et l'on a même vu des hommes étrangers à la foi de Jeanne saluer en elle la plus suave et la plus fière incarnation de l'âme de France et s'unir à vous pour acclamer son nom.

Oh ! ce nom ; depuis l'Alpe neigeuse jusqu'à la lande bretonne, tous les échos du pays amoureux se le renvoient ; chaque année, il nous revient enbaumé avec le mois des fleurs ; il éclaire comme un coup de clairon au fond de nos campagnes ; il monte dans nos villes en fusées de joie populaire, et le temps n'est peut-être pas éloigné où les canons nous prêteront officiellement leur tonnerre pour le porter jusqu'aux nues.

D'où viennent donc la popularité et la sympathie qui s'attachent à ce nom ? Vos cœurs, comme vos regards, me répondent que, s'il vous a ainsi conquis, c'est parce qu'il remue au plus profond de vos entrailles la fibre patriotique, parce qu'il évoque devant vous dans un merveilleux décor tout ce que vous aimez, tout ce qui vous rend fiers.

Gracieuse et terrible, Jeanne traverse un siècle de tempêtes, poussée par le souffle de Dieu, et accomplissant l'œuvre de justice. L'épouvante la précède, un vol d'anges plane sur sa tête et la protège, la victoire chevauche à ses côtés, la paix réclame et la terre chante sur la trace de ses pieds vainqueurs. A suivre sa course victorieuse, on se croirait emporté dans un rêve d'or ; et cependant, c'est bien l'histoire : oui, c'est l'histoire, plus belle que la légende, où la jeune guerrière s'enlève superbement, plus prestigieuse et plus indomptée que les Valkyries scandinaves, fouant les nuages dans le vertige de leurs courses aériennes. Oui, c'est l'histoire, car c'est toute la gloire, toute la poésie militaire de la vieille France, c'est tout un défilé d'héroïques souvenirs qui passent avec elle, l'épée au clair, la bannière au vent. Mais par-dessus tout, plus haut que la France, plus haut que Jeanne, plus haut que les anges, dans un éclair, c'est Dieu lui-même que vous voyez apparaître, lançant couronnes et victoires sur notre pays, comme il ne l'a jamais fait pour aucun peuple : "Non fecit taliter omni nationi".

Toutefois, Messieurs, ni le charme de ces vieux souvenirs, ni l'orgueil de soulever cette poussière de gloire, ni la reconnaissance pour d'antiques bienfaits ne suffiraient à rendre compte de l'explosion d'enthousiasme national qui nous soulève depuis quelques années et que n'ont pas connus nos pères. Mettez la main sur vos cœurs et dites-moi s'il n'est pas vrai qu'en face de Jeanne d'Arc, vous songez plus encore à l'avenir qu'au passé ? N'est-il pas vrai que dans son nom vous avez cru entendre, non pas seulement les fanfares lointaines de la gloire, mais encore le vol très doux de l'espérance ?

Au nom de Jeanne, les femmes de France se sont levées et elles montrent à leur sublime pour les chers innocents aux têtes blondes qui dorment aujourd'hui dans leurs berceaux, et dont les petits poings formés se serront et manieront un jour une épée au service de la patrie.

Au nom de Jeanne, la jeunesse a bondi, touchée au cœur par une étincelle d'héroïsme et de foi jaillie du cœur de la Pucelle.

Au nom de Jeanne, l'épée a frémi au fourreau ; chefs et soldats regardant d'un œil attendri la virgine enfant qu'ils auraient voulu suivre à l'assaut, et qui sera peut-être demain leur invisible capitaine.

Au nom de Jeanne enfin, l'Eglise bloquée comme jadis Orléans, a respiré, et du haut de ses remparts, elle appelle au loin sa Libératrice.

Et la voilà la Libératrice, ange de l'espérance, couvrant de ses deux ailes les frontières du siècle qui finit

et celles du siècle qui commence. Oui, son esprit redescend parmi nous et va être pour notre pays le principe d'une régénération comme n'en a vue aucun peuple : "Non fecit taliter omni nationi".

Voilà, Messieurs, si je ne me trompe, la signification de ces fêtes qui nous étonnent nous-mêmes, nous qui les célébrons ; voilà le secret de l'émotion intense qu'elles provoquent. La vierge de Domrémy nous apparaît avec une double auréole tracée par le doigt enflammé de Dieu : deux fois libératrice de son pays. Libératrice d'hier, elle sera encore la libératrice de demain, et sa seconde mission ne sera ni moins belle, ni moins surmontable que la première. Au quinzième siècle, elle nous a sauvés par son épée, aujourd'hui elle nous sauvera par son esprit, par son programme, épée plus redoutable que la première, acier trempé au cœur même de Dieu.

Bouillie-fromagerie à vendre

Une bouillie-fromagerie bien montée et avec un arrondissement de 50,000 lbs. de beurre, avec un homme soigneux et habile. Glacière mobile du village perfectionnée. Située dans le comté de Labelle. Prix et conditions faciles.

S'adresser au bureau du COURRIER.

Aussi une petite fromagerie dans les Cantons de l'Est. Payable \$100 par an sans intérêts.

S'adresser au bureau du COURRIER.

UN REMÈDE PRÉCIEUX CONTRE LE RHUMATISME ET LES MALADIES DE REINS ET DE VESSIE

PEUT ÊTRE PRÉPARÉ À LA MAISON

Nous sommes heureux de faire bénéficier nos lecteurs de la prescription suivante d'un célèbre spécialiste. Ce remède est le fruit de longues années d'études et d'expérience scientifiques et il fut extrait d'une publication autorisée.

Voici la copie textuelle de l'original :—

R
Extrait fluide de Cascara 1/2 oz
Composé de Carriana 1 oz
Sirop de Salsepareille 6 oz
Dose : Une cuillerée à thé après chaque repas, et au coucher.

Les ingrédients sont végétaux et, par leur action douce et naturelle, ont un effet tonique sur le système tout entier.

C'est un merveilleux composé contre les maux de dos et de reins, et les dérèglements urinaires. Il guérit les douleurs rhumatismales en quelques heures.

On peut se procurer les éléments séparément et les mélanger à la maison ou les faire préparer par un pharmacien. Si vous n'avez pas besoin de cette prescription maintenant, décrivez-la quand même, car elle sera utile en tout temps.



Zam-Buk Saved His Hand!

WHEN TORN BY TROLLEY ROPE.

LES TRAVAILLEURS, hommes ou femmes à travers le Canada, trouvent que Zam-Buk est le meilleur remède possible pour les brûlures, coupures, meurtrissures, et les maladies de la peau. M. H. G. Purchase, conducteur sur les tramways à Toronto, dit le bien qu'il en a tiré dans un accident dont il a été victime.

Une des pièces du char qu'il conduisait glissa de son appui et la corde fut prise dans un engrenage. Purchase retint la corde jusqu'à ce que sa main fut tirée en haut du char. Il la tint là quand même mais la corde mure par la force du char en mouvement lui laboura la main en lui enlevant plusieurs morceaux de chair. On appliqua du Zam-Buk qui fit disparaître la douleur. Voici ce que dit M. Purchase : —

"J'avais déjà fait l'expérience de Zam-Buk et de la façon dont il guérit. Je m'en appliquai abondamment et deux jours après les plaies étaient presque fermées et une nouvelle peau se formait.

Tous les jours je m'en mettais et j'ai maintenant repris mon travail. Je ne crois pas qu'il y ait rien de comparable à Zam-Buk.

QUAND ON DOIT SE SERVIR DE ZAM-BUK.

Zam-Buk guérit les boutons, les ulcères, les éruptions, les écorchures, les dartres, l'eczéma, les plaies purulentes, etc. 50 cents chez les pharmaciens, \$1.25 pour trois boîtes de la Zam-Buk Co., Toronto.



DANGER DE NEGLIGER UNE PLAIE.

Ne négligez jamais une plaie ou une meurtrissure. Madame B. E. Bedwell, 337 Provencher Ave., St-Boniface avait une plaie sur le doigt. Elle croyait que cela guérirait seul mais au contraire l'empoisonnement du sang se fit. J'essayai alors des cataplasmes et des onguents ordinaires, mais sans succès. Un docteur que j'appelai le lança, mais la plaie coula encore. On me parla d'un cas semblable au mien où Zam-Buk avait opéré une guérison. Nous l'essayâmes, l'enflure et la douleur disparurent trois semaines après le commencement du traitement avec Zam-Buk et le doigt est maintenant parfaitement sain.

LES CLOCHETTES BLEUES

(Suite)

Le messager, sur sa demande expresse, avait été conduit à l'appartement de la comtesse. Il devait remettre entre ses mains un parchemin signé du nom de son maître, un vaillant baron allemand. Il venait de loin... on le devinait à sa mine fatiguée, à ses vêtements poussiéreux. Il conta que les grandes compagnies l'avaient maltraité au passage, mais rien n'avait pu vaincre son infatigable dévouement.

Messire Aymeri se chargea de rémunérer ses services. Il était pâle, messire Aymeri; une sueur froide perlait à son front barré de rides profondes.

Tandis que la comtesse, enfermée dans l'oratoire avec le chapelain, prenait connaissance du message, il avait convoqué dans une grande salle les vassaux et les serviteurs et s'efforçant de manifester une joie qui était bien loin de son âme, il attendait avec eux que la noble dame voulût bien communiquer des nouvelles. Ce ne fut point la comtesse qui parut, mais le vieux prêtre dont la taille courbée semblait avoir fléchi encore. De ses pauvres lèvres flétries que l'émotion faisait trembler, il jeta au milieu du silence ces mots qui eurent dans tous les cœurs un retentissement douloureux.

"—Que la volonté de Dieu soit faite! Priez pour l'âme de Monseigneur!"

—Mort! s'écria Messire Aymeri, feignant un chagrin profond.

—Mort! répéta le traître Ferral.

Et tous deux se regardèrent: la supercherie avait réussi au delà de tout espoir.

Ce fut un triste Vendredi-Saint. Les cloches ne sonnèrent pas de glas, car un deuil plus grand encore que celui qui frappait Grandcastral les contraignait à rester muettes dans leurs carcasses de granit; le deuil de l'Eglise entière, veuve de son divin Epoux.

Gillette sanglotant, se blottissait contre sa mère. Elle souffrait de voir pleurer, mais surtout elle avait peur. — Oh! une peur atroce de messire Aymeri, Ferral en la recontraignant dans un des couloirs du château, ne lui avait-il pas dit avec un rire méchant qui découvrait ses dents de fauve :

"—Ça, ma belle, il n'est plus temps désormais de se fâcher contre le comte. Si vous osiez tant seulement dire un petit mot pour lui déplaire, il aurait le droit de vous envoyer inconscient apprendre la politesse dans les oubliettes du château!"

Les oubliettes! ces trous profonds dont on racontait des histoires effrayantes. La fillette s'était craintivement serrée contre le mur, puis, tremblante comme une tourterelle menacée par un vautour, elle avait couru implorer la protection du chapelain; mais dans la salle où ce dernier se tenait d'ordinaire compulsant de vieux manuscrits, elle avait seulement trouvé un groupe de femmes éplorées. On chuchotait très bas qu'une violente discussion s'était élevée entre le prêtre et le nouveau comte au sujet du sort réservé à la veuve et à l'orpheline. De son ton dur et impérieux, Aymeri avait déclaré qu'il n'entendait point rencontrer de résistance sur sa route... et le vieillard à tête blanche avait pris entre deux soldats la route des souterrains.

Le maître allait vite en besogne. Avant la fin de la journée, les braves serviteurs d'Enguerrand, jetés sans pain sur la grande route, avaient

vu distribuer leurs places à des brigands sans foi, ni loi... puis des hordes de soudards orloux s'étaient répandus dans les monastères et les abbayes environnantes avec ordre d'interdire de la part de messire le comte les carillons du Samedi-Saint.

Car au milieu de sa gloire nouvelle, Aymeri de Grandcastral tremblait de peur. Plus obsédantes que jamais retentissaient à son oreille les paroles du mendiant rebuté — cet homme étrange aux cheveux d'or irradiés de lumière céleste : La justice descendra du ciel... et pour échapper à l'angoisse qui l'étreignait il sortit vers la fin du jour accompagné de Ferral, son âme damnée qui s'attachait à ses pas.

Ils marchèrent longtemps dans les bois dénudés, foulant aux pieds les clochettes bleues qui perçaient le gazon de leurs têtes fines et parfumées. Celles qu'ils avaient écrasées s'abattaient pour mourir avec un bruit de pétales froissés, douloureux comme une plainte... Des moucheron passèrent, Ferral les saisit au vol pour leur arracher les ailes... Il y avait dans cette âme basse et instinctif besoin de détruire.

Le comte Aymeri ne le regardait pas. Pâle, anxieux, la tête penchée, il marchait sans rien voir, écoutant toujours bourdonner à son oreille la terrible menace. Le vent la chantait dans les branches, la cristall tombait sur les cailloux blancs. Il n'y avait pas jusqu'au susurrement des insectes qui ne tourmentât comme le mendiant à la poterne : "La justice descendra du ciel!"

—"Ecoutez!" dit tout à coup l'écuyer en se rapprochant de son maître.

Un appel lointain, sorte de plainte étouffée, venait de monter du ravin au-dessus duquel se penchaient le comte et son compagnon.

"—Je vois une forme étendue sur le sol, dit Aymeri à son serviteur.

—"Moi aussi", répondit Ferral.

Il suivit son maître qui s'était engagé dans une pente rapide et arriva presque en même temps que lui.

Le blessé — car c'en était un — en voyant venir du secours, s'était soulevé sur son coude. La lune éclairait en plein son visage pâle et exsangue.

"—Qui êtes-vous?" demanda Aymeri.

A cette voix l'homme tressaillit; dans ses yeux presque éteints brilla une étincelle de vie avec un violent effort :

"—Dieu et Notre Dame soient loués! murmura-t-il, mon cousin Aymeri, c'est bien vous!"

Une expression effrayante faite de stupeur, d'épouvante et de colère se répandit sur les traits du maître de Ferral.

"—Enguerrand!" s'écria-t-il.

Mais déjà les yeux du comte s'étaient fermés; il dit d'une voix presque inintelligible :

"—Je voudrais revoir la comtesse et ma fille. J'avais une escorte nombreuse... des voleurs m'ont attaqué... je me suis traîné longtemps et je crois que je vais mourir.

—"Je le crois aussi, dit Ferral, qui, les dents serrées, avait laissé échapper à plusieurs reprises une sorte de grognement sourd.

—"Chut! Ferral", gronda Aymeri. Mais le comte n'entendait plus. Privé de sentiment il gisait entre les bras de son parent, et à sentir ce cœur battre si près du sien, Aymeri, tout pervers qu'il fut, éprouva une légère émotion.

"—Nous ne pouvons pas le laisser là, dit-il à son écuyer.

—Non, répliqua Ferral, ce serait de la dernière imprudence."

Le sens caché de cette phrase

apparut soudain à Aymeri... Il frissonna.

"—Tu ne songes pas, murmura-t-il à attention à la vie du comte?"

—La vie du comte ne peut désormais être du long de durée. C'est à la vôtre, messire, qu'il faut penser.

—A la mienne?"

—Oui... vous avez fait ce matin ce qui s'appelle entre cavaliers une trahison, une félonie. En cour suzeraine, cela peut conduire sur les marches de l'échafaud.

—Tu crois qu'Enguerrand me dénoncerait?"

—Il n'aurait rien de plus pressé... et si ce n'était pas lui, l'honneur de vous traduire en justice reviendrait à la comtesse ou à cet engagé chapelain. Monseigneur Enguerrand est décédé... ne l'oubliez pas, messire."

Aymeri se couvrit le visage de ses deux mains.

"—Pas de sang! prononça-t-il.

—Oh! c'est inutile, dit Ferral, il ne peut pas en revenir. Je connais derrière ce rocher une crevasse bien dissimulée. Dépêchons la le corps du comte... Je vous garantis qu'à l'aube, il n'y aura plus qu'un cadavre."

Tandis que Ferral parlait, un grand bruissement passa entre les branches.

"Quand sonneront les carillons de Pâques..." murmura la voix mystérieuse.

Ferral haussa les épaules, et regardant son maître, il dit avec la haute assurance qui lui donnait sur le chevalier une autorité irrésistible :

"Les carillons ne sonneront pas!"

Le soleil se leva radieux en cette matinée d'avril éclairant le manoir en deuil et les cloches emprisonnées...

Un murmure de fête montait du sein de la forêt où les ruisseaux clapotaient et la brise murmurait en glissant sous les ramures quelque chose de doux et de tendre qui avait l'air d'un "alleluia".

Sur le gazon de velours encore tout imprégné de la rosée matinale, une femme courait en grande hâte portant un fardeau dans ses bras.

Sous sa mante villageoise, dont le large capuchon était rabattu sur son visage, il était difficile de reconnaître la fière comtesse de Grandcastral arrachant sa petite Gillette au mains de ses ennemis.

Et c'était bien elle cependant, pâle comme une morte, les yeux agrandis par l'effroi, qui fuyait le manoir plein de périls maintenant pour elle et pour sa fille. Après une scène violente où elle avait essayé de revendiquer ses droits, le comte Aymeri avait proféré de si terribles menaces qu'à la pointe du jour la pauvre femme s'était enfuie, sans but précis, mais par l'instinct qui pousse la biche traquée à fuir devant chasseurs, mais elle avait trop présumé de ses forces.

Haletante, épuisée, elle se laissait tomber maintenant... et le réveil triomphal de cette nature en fête semblait une ironie à sa propre douleur.

Où chercher un refuge?

Les monastères étaient envahis par les soldats, les villageois tremblants s'enfermaient dans leurs chaumières. On célébrait les offices sans pompes et sans cérémonies, car de par ordre du nouveau comte les cloches devaient rester muettes pendant de longs jours encore. La consigne était sévère : les soldats devaient décharger leur masse d'armes sur quiconque tenterait l'escalade du clocher... prêtre, moine ou laïque; point de quartier, ni de merci.

(A suivre)

SIROP D'ANIS GAUVIN — Guérit les bronchites, les toux, les catarrhes, les asthmes, les rhumes, les éternuements, les maux de gorge, les maux de tête, les maux de dents, les maux d'oreilles, les maux de nez, les maux de gorge, les maux de tête, les maux de dents, les maux d'oreilles, les maux de nez.

LES GRAINES de FERRY

LES GRAINES de FERRY

LES GRAINES de FERRY

LES GRAINES de FERRY

AUX VOYAGEURS

Cie. Gle. Transatlantique.
De New-York au Havre-Paris (France)
Départ chaque Jeudi à 10 hrs. A. M.

LA LORRAINE,	le 3 Juin
CHICAGO,	le 5 "
LA PROVENCE,	le 10 "
LA SAVOIE,	le 17 "
LA GASCogne,	le 19 "
LA LORRAINE,	le 24 "

Pour les dates des départs des paquets du présent mois s'adresser à MM. Genin, Trudeau & Cie, qui donneront sur demande tous les renseignements à cet égard.
Genin, Trudeau & Cie., Agents Généraux pour le Canada, 1670 rue Notre-Dame, Montréal.

EN VERTU DE LA LOI DES LIQUIDATIONS

CANADA, Province de Québec, District de St-Hyacinthe } COUR SUPÉRIEURE
Dans l'affaire de LA COMPAGNIE D'AQUÉDUC de la Banlieue de St-Hyacinthe, Insolvable.

AVIS est par les présentes donné, qu'en vertu d'une ordonnance de la Cour Supérieure, pour le district de St-Hyacinthe, Province de Québec, en date du 7 avril 1909, le soussigné vendra à son bureau No. 173 1-2 Boulevard Grouard, ville de St-Hyacinthe, à 10 heures de l'avant-midi, mai le 10, 1909, pour argent comptant, tout l'actif de la dite Compagnie insolvable, savoir :

1o. L'installation du système d'aqueduc, actuellement en exploitation, dans la paroisse de Notre-Dame de St-Hyacinthe, Village La Providence, et Village St-Joseph, comprenant les tuyaux, les pompes et tous les accessoires employés dans l'exploitation de la dite aqueduc, les privilèges accordés par la paroisse de Notre-Dame de St-Hyacinthe, en vertu du règlement No. 62, en date du 9 Juin 1885, lequel privilège, expirera en 1913.

Tout ce qui ci-dessus mentionné à être vendu, en un seul et même tout, au plus haut et dernier enchérisseur.

L'adjudication sera tenu de payer, sur adjudication, la somme de \$2000.00 et le balance dans les 15 jours, qui suivront la dite adjudication, au cas où l'acheteur serait défiant, et négligerait de compléter le paiement de son prix d'achat, dans le délai accordé, la propriété serait remise à l'enchère, aux risques et périls du dit acheteur. Le montant versé serait confisqué à titre de compensation, pour les dépenses d'une nouvelle enchère.

2o. Les listes de livres, telles qu'elles seront au jour de la vente, seront vendues à tant dans la piastre.

Copie des règlements, plan et devis de la dit aqueduc, et la liste des dettes de livres, pourront être vus au bureau du soussigné.

Pour toutes autres informations s'adresser au Liquidateur.

J. N. CABANA, Liquidateur.

No 173 1-2 Boulevard Grouard, St-Hyacinthe, 8 avril 1909.

CANADA, Province de Québec, District de St-Hyacinthe } Cour Supérieure
No. 51

Emile-Adolphe Lapierre, marchand de la paroisse de St-Labore dit district, et actuellement de lieux inconnus. Demandeur.

vs. Jérémie Lamothe, ci-devant de la paroisse de St-Labore dit district, et actuellement de lieux inconnus. Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans le mois.

St-Hyacinthe, 14 avril 1909.

ROY & BEAUREGARD, P. C. S.

LUSSIER, GENDRON & GUIMONT, Procureur du demandeur.

CANADA, Province de Québec, District de St-Hyacinthe } Cour Supérieure

Dans l'affaire de HECTOR COTÉ, de St-Hugues, Cédant.

AVIS est par les présentes donné, qu'en vertu d'une ordonnance en eff. t. il y aura le 8 mai prochain à 2 heures P. M., au greffe de la Cour Supérieure, au Palais de Justice, en la Cité de St-Hyacinthe, une assemblée des créanciers du cédant pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur et d'inspecteurs en cette affaire.

St-Hyacinthe, 27 avril 1909.

ROY & BEAUREGARD, P. C. S.

AGENTS DEMANDÉS.—On demande un vendeur local et responsable pour St-Hyacinthe et les environs pour représenter les plus grands pépinières du Canada. Nous avons une ligne complète d'arbres fruitiers et de plantes d'ornement ou rustiques. Aussi une variété d'arbustes et de petits fruits, que nous garantissons pour résister aux hivers rigoureux. Recommandés par les stations Expérimentales de Québec.

Position permanente pour un homme honnête. Conditions très libérales, paiement à la semaine. Territoire réservé et un bon équipement sans charge.

Ecrivez pour conditions, à STONE & WELLINGTON, Pépinières Fonthill (plus de 850 acres.) Toronto Ont.

LES GRAINES de FERRY

LES GRAINES de FERRY

LES GRAINES de FERRY

LES GRAINES de FERRY

LES GRAINES de FERRY

LES GRAINES de FERRY

LES GRAINES de FERRY

LES GRAINES de FERRY

LES GRAINES de FERRY

LES GRAINES de FERRY

LES GRAINES de FERRY

LES GRAINES de FERRY

BANQUE DE MONTREAL

BUREAU-CHEF: MONTREAL.

CAPITAL PAYÉ : \$14,400,000.00
FONDS DE RÉSERVE : \$12,000,000.00

Le très Hon. Lord Strathcona and Mount Royal, G. C. M. G., *Président Honoraire.*
L'Hon. Sir George A. Drummond, K. C. M. G., *Président.*
Sir Edward Clouston, Bart., *Vice-Président et Gérant Général.*

AFFAIRES DE BANQUE en général.
SUCCURSALE DE SAINT-HYACINTHE.
L. F. PHILIE, GÉRANT.

SOUS LE CONTRÔLE DU GOUVERNEMENT Tél. Bell Mtn 981

LA PROVINCIALE " Assurance contre l'Incendie

BUREAU CHEF : EDIFICE GUARDIAN, 1601 RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

ACTIF : \$90,000.00

PERTES payées au-delà de \$150,000.00
ASSURANCES EN FORCE \$6,000,000.00
REVENU ESTIMÉ POUR 1909 \$125,000.00

PRIMES FIXES :: TAUX RAISONNABLES
PERTES PAYÉES PROMPTEMENT.

AGENTS à ST-HYACINTHE
TACHE & JODOIN 68 rue Ste-Anne
C. A. LETOURNEAU, Ste Madeleine,
Agent spécial pour le district de St Hyacinthe.
Ste-Madeleine, et St-Hyacinthe, 68 rue Ste-Anne.

CHEMIN DE FER DU

Quebec Montreal & Southern

Tous les jours, dimanches exceptés

VENANT DU SUD, ALLANT AU NORD
ARR. à 8.35 a. m. DÉPART à 9.00 a. m. — Pour St-Jude, St-Aimé, Sorel, St-François, Yamaska et Pierreville.

VENANT DU NORD, ALLANT AU SUD
ARR. à 8.10 a. m. DÉPART à 10.00 a. m. — Pour Saint-Damase, Rougemont, Ste-Angele, Iberville, Sabrevois, Henryville et Noyan.

VENANT DU SUD, ALLANT AU NORD
ARR. à 3.15 p. m. DÉPART à 5.10 p. m. — Pour St-Jude, St-Aimé, Sorel, St-François, Yamaska et Pierreville.

VENANT DU NORD, ALLANT AU SUD
ARR. à 5.05 p. m. DÉPART à 5.45 p. m. — Pour Saint-Damase, Rougemont, Ste-Angele, Iberville, Sabrevois, Henryville, et pour tous les points de la Nouvelle Angleterre par le chemin de Fer Rutland.

CHEMINS DE FER

Les trains laissent St-Hyacinthe tous les jours comme suit :

O. P. R.—Allant à St-Hugues, etc. 12.10 et 7.50 P. M.
Allant à Farnham, etc. : 8.15 A. M. et 4.05 P. M.

G. T. R.—Allant à Montréal, 5.21, 7.10, 11.25 A. M., 5.30 P. M.
Allant à Acton, etc. : 9.16 A. M. 5.34, 9.00 P. M.

I. C. R.—Allant à Montréal, 8.16, A. M., 5.01, 8.41, P. M.
Allant à Drummondville : 8.44, A. M. 1.15, 5.10. P. M.

Maisons d'Affaires

BISSONNET & BRODEUR
Marchands-Tailleurs et merciers,
169 rue Cascades.

JOS. BRODEUR & CIE.,
(Jobbers) Marchandises sèches et Epicerie.
Gros et Détail.
228 et 234 rue Cascades.

S. BOURGEOIS & CIE.,
Magasin-Général,
Place du Marché.

BROUSSEAU & FILS
Marchandises sèches et Nouveautés,
63 et 67 rue St-François.

DUSSAULT & LAMOUREUX,
Fondeurs,
4 rue St-Hyacinthe.

JOSEPH HUETTE Tél. 246
Fleurbaentier-Plombier et Couvreur,
68 rue St-Simon,
Place du Marché.

JOHS. G. RACICOT
Marchand de Grains, Farines, Son, Gru,
Moules, etc.
Coin des rues St-Antoine et Mondor

EMILE SOLIS

Libraire en gros et en détail.
Rue Cascades, - ST-HYACINTHE.

Assortiment complet de TAPISSERIES, ARTICLES DE BUREAU, FOURNITURES CLASSIQUES, LIVRES, OBJETS DE PIÉTÉ et de FANTAISIE, etc.

SPECIALITÉ : Huile d'olive pour Sanctuaire.
Livres de récompenses.

Une visite est sollicitée.

TACHE & JODOIN
Notaires.
Assurance contre le Feu :

GUARDIAN ASSURANCE CO
Bureau 68 rue Ste-Anne,
Bâtiment du "Courrier".

J. de L. Taché Albert Jodoin

60 YEARS' EXPERIENCE

DEBARRASSEZ VOS LITS DES PUNAISES

en employant le POISON LIQUIDE DE LYONS

Une application les détruit, sinon vous pouvez les ramasser. Ne vous en faites pas.

W. W. GILLET CO., LTD., Toronto, Ont.